



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de santé

Question écrite n° 13312

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité pour les centres de santé d'offrir à leurs patients les meilleurs services existants, dans des conditions similaires à celles de la médecine de ville. Or, les centres de santé ne sont pas actuellement programmés dans la mise en place de la carte Sesam-Vitale. En outre, il n'est pas prévu pour l'instant que les centres de santé puissent bénéficier de la subvention de 2 000 francs par praticien pour frais de télétransmission et de celle de 7 000 francs par praticien pour frais d'équipement alors qu'il s'agit d'investissements très lourds. Il lui demande, en conséquence, quels dispositifs spécifiques sont envisagés afin d'associer les centres de santé à la mise en place de la carte Sesam-Vitale et du réseau santé social.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, très conscient de la place des centres de santé dans le système sanitaire, précise à l'honorable parlementaire que les centres de santé sont bien dans le programme Sesam/Vitale puisque les praticiens qui y exercent sont amenés à remplir des feuilles de soins et à prescrire des médicaments et des examens. C'est pourquoi la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés a lancé avec les représentants des centres de santé dès 1997 un groupe de travail auquel les services du ministère de l'emploi et de la solidarité ont participé afin de connaître les besoins en informatique de ce secteur. Cette étude n'est pas encore terminée, car elle a donné lieu à une enquête exhaustive auprès de tous les centres de santé, notamment sur l'état de leur parc informatique (matériels et logiciels). Les centres de santé sont des établissements dépendant soit d'associations ou de communes, soit de mutuelles ou de congrégations, soit d'autres organismes et leurs praticiens sont des salariés. A ce titre, ils ne sont pas éligibles à l'aide financière apportée par la CNAMTS aux médecins libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13312

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2191

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5097